



Mende le 5 novembre 2014

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de la **Lozère**
BP 22 / 3, Rue Chanteronne
48001 MENDE Cedex

Objet : **Application du décret n°2014-942 du 20 août 2014**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Lors du **Comité Technique Spécial Départemental** du 8 septembre dernier, nous avons attiré votre attention sur la nécessité de mettre en place un « cadre départemental » visant à permettre la récupération des dépassements horaires par les enseignants concernés (voir notamment l'article 1 du décret).

Nous sommes à votre disposition pour débattre des modalités qui pourraient être retenues (calendrier, procédure technique, ...), sachant que nous nous permettons d'insister sur la « dimension départementale » de la méthode qui sera définie.

Nous vous prions de croire, **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**, à l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Éducation.

Alain ROUSSON
Secrétaire Départemental